

DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE LA SANTÉ  
SERVICE DES CONTRIBUTIONS

Au conseil d'administration  
SI DU DOMAINE DE VOENS SA  
Hameau de Voëns  
2072 SAINT-BLAISE

N° AFC/CET: 106352  
IDE: CHE-102.379.998  
N° cantonal: 5367

### Estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune au 31.12.2021

Suite à la remise de vos comptes annuels, nous avons déterminé la ou les valeur(s) imposable(s) au 31.12.2021.

Genre(s) de titre(s)	Nombre	Valeur nominale		Valeur fiscale brute	Valeur fiscale nette <small>(avec déduction forfaitaire)</small>	Part dé- ductible
		nom.	lib.			
		CHF		CHF	CHF	
Action nominative, libre	6'500	100.00	100.00%	410.00	287.00	60%

L'estimation est conforme aux instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune, circulaire no 28 du 28 août 2008, émise par la Conférence Suisse des Impôts. Afin de ne pas retarder les travaux de taxation de la fortune des actionnaires, associés ou sociétaires, l'estimation fiscale des titres non cotés est établie sur la base de la comptabilité des exercices commerciaux précédant la présente estimation.

En cas de désaccord avec la valeur fiscale ci-dessus, nous vous prions de nous adresser, **dans les 30 jours**, un courrier motivé contenant, le cas échéant, les moyens de preuve.

Comme nous sommes tenus par le secret fiscal, la valeur imposable des actions non cotées ne peut être communiquée qu'à la société. Pour cette raison, aucune information ne peut être divulguée à des tiers. Dès lors, nous vous invitons à transmettre cette valeur à l'ensemble de vos actionnaires afin de leur permettre de remplir leur propre déclaration d'impôt.

En cas de contestation de l'actionnaire, celui-ci devra former réclamation contre sa propre taxation fiscale correspondante.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Service des contributions  
Back office / Estimation des titres

(formulaire sans signature)

P.S. : ce cours vous est communiqué sous réserve d'une modification de capital intervenue durant l'année de calcul